

Le 10 mai 2010

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Marc-des-Carières, tenue en public le 10 mai 2010 à 20h. et à laquelle étaient présents messieurs Sylvain Naud, Marc Dufresne, Jacques Bédard, Christian Gravel et Marc Boivin formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Denis, maire.

Heure du début de la séance ordinaire : 20 heures.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie de projet du procès-verbal ont été remis 48 heures avant la journée de cette séance.

SM-124-05-10

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 10 MAI 2010

ATTENDU QUE ledit ordre du jour est considéré ouvert à l'article 8) Divers.

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jacques Bédard
APPUYÉE DE monsieur Marc Dufresne
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les modifications et les ajouts suivants :

Ajouts :

- 6t) Demande du comité des bénévoles pour la bibliothèque
- 6u) Nom de la nouvelle rue au développement résidentiel
- 7c) Demande : contribution financière : Corps des cadets Saint-Marc

Remis à une date ultérieure :

Aucun

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 AVRIL 2010

a) Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le directeur général / greffier-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

b) Commentaires et/ou corrections :

Aucun

SM-125-05-10

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 AVRIL 2010

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Christian Gravel
APPUYÉE DE monsieur Marc Dufresne
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil adopte le procès-verbal du 12 avril 2010 tel que rédigé.

QUE messieurs le maire et le directeur général / greffier-trésorier soient par la présente résolution autorisés à le signer.

MOT ET RAPPORT DU MAIRE

Monsieur le Maire informe l'assistance :

- D'une invitation au Festival du film à St-Casimir;
- D'une formation pour les mariages civils;
- D'une demande pour un rond de virage dans la rue du Granit au Canadien National;
- Que les démarches pour la constitution d'une coopérative vont bon train;
- Des discussions du programme PRECO avec le Ministère des transports du Québec et le bureau du député;
- Que certains dossiers d'urbanisme en litige ont été réglés.

SM-126-05-10

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer 48 heures auparavant et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE;

SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Dufresne

APPUYÉE DE monsieur Marc Boivin

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les listes des comptes compressibles et incompressibles d'avril 2010 au montant de 347 057,80 \$ incluant les salaires soient adoptées telles que présentées et détaillées comme suit :

salaires :	46 218,43 \$
comptes à payer :	29 179,03 \$
12-04 :	15 775,79 \$
12-04 :	20 597,97 \$
12-04 :	2 559,61 \$
16-04 :	192 063,59 \$
16-04 :	19 400,39 \$
21-04 :	1 994,94 \$
21-04 :	12 914,34 \$
29-04 :	3 037,23 \$
29-04 :	3 316,48 \$

RAPPORT FINANCIER NON FERMÉ POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 30 AVRIL 2010 ET DU RAPPORT COMPARABLE

Le directeur général / greffier-trésorier a déposé le rapport financier non fermé de la Ville en date du 30 avril 2010 et du rapport comparable du 1^{er} janvier au 30 avril pour les années 2009 et 2010 tel qu'exigé par l'article 105.4 L.C.V. et répond aux questions s'il y a lieu.

**AVIS DE MOTION : ABOLITION DU RÈGLEMENT #248-03-2010
DE LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA
VILLE DE SAINT-MARC-DES-CARRIÈRES**

Monsieur Marc Boivin, conseiller de la Ville de Saint-Marc-des-Carières, donne avis que le règlement modifiant la régie interne des dates de séances du Conseil de la ville de Saint-Marc-des-Carières soit aboli.

**AVIS DE MOTION : MODIFICATIONS SUR LES TARIFS
MUNICIPAUX ET ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES**

Règlement 292-02-2010

Monsieur Marc Dufresne, conseiller de la Ville de Saint-Marc-des-Carières, donne avis qu'il sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance un règlement modifiant les tarifs municipaux et activités sportives et culturelles.

Chacun des membres du Conseil ayant reçu une copie, le directeur général / greffier-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

**AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE 221N.S. AFIN DE CORRIGER LA
NORME POUR LA LOCALISATION DES ACCÈS DES
VÉHICULES AU TERRAIN**

Règlement 221-56-2010

Monsieur Sylvain Naud, conseiller de la Ville de Saint-Marc-des-Carières, donne avis qu'il sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance un règlement modifiant le règlement de zonage 221N.S. afin de corriger la norme pour la localisation des accès des véhicules au terrain.

Chacun des membres du Conseil ayant reçu une copie, le directeur général / greffier-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

SM-127-05-10

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 221-56-2010
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 221 N.S.
AFIN DE CORRIGER LA NORME POUR LA LOCALISATION
DES ACCÈS DES VÉHICULES AU TERRAIN**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin
APPUYÉE DE monsieur Christian Gravel
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil adopte le projet de règlement 221-56-2010 modifiant le règlement de zonage numéro 221 N.S. afin de corriger la norme pour la localisation des accès des véhicules au terrain.

PROJET DE RÈGLEMENT NO 221-56-2010

Projet du règlement no 221-56-2010 N.S. modifie le règlement de zonage numéro 221 N.S. afin de corriger la norme relative à la localisation des accès des véhicules sur un terrain.

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 221 N.S. est entré en vigueur le 27 mars 1991 et que le Conseil peut le modifier suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU QUE cette demande est pour se conformer aux impératifs de certains modèles de constructions de maisons ;

ATTENDU QU'il est important pour la municipalité de stimuler tous les secteurs d'activités économiques ;

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT ET EN CONSÉQUENCE, CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE CE QUI SUIT:

QUE le règlement #221-56-2010 N.S. soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit :

ARTICLE 1 TITRE

Le présent règlement porte le titre de "**règlement no 221-56-2010 modifiant le règlement de zonage numéro 221 N.S.** afin de corriger la norme pour la localisation des accès des véhicules au terrain.

ARTICLE 2 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 3 BUT DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour but de modifier la norme d'implantation pour la localisation des accès des véhicules à un terrain situé près d'une intersection de rue.

ARTICLE 4 ACCÈS DES VÉHICULES AU TERRAIN

Le premier paragraphe de l'article 10.2.1 concernant la localisation des accès doit se lire comme suit :

"Aucun accès ne doit être aménagé à moins de six (6) mètres d'une intersection. Cette distance est mesurée à partir du point d'intersection des lignes d'emprise de rue".

La distance minimale séparant deux accès sur un même terrain et sur une même rue est fixée à 7,5 mètres".

ARTICLE 5 GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

SM-128-05-10

APPUI À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS : FINANCEMENT DE LA COLLECTE SÉLECTIVE MUNICIPALE ET FUTURE POLITIQUE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENDU QUE les municipalités et MRC du Québec sont responsables de la mise en œuvre de la Politique de gestion des matières résiduelles et des services de collecte sélective municipale sur leur territoire;

ATTENDU QUE le volume des matières résiduelles à traiter et à valoriser a doublé, passant de 7 millions de

tonnes en 1994 à plus de 14 millions de tonnes en 2008;

ATTENDU QUE

les municipalités et les MRC du Québec ont investi plus de 5 G\$ dans la gestion des matières résiduelles, dont plus de 1 G\$ en valorisation des matières secondaires depuis 10 ans;

ATTENDU QUE

le régime établi par le gouvernement du Québec pour compenser les municipalités et les MRC pour les services de collecte sélective municipale n'a remboursé au mieux que 35 % des coûts réels engagés par celles-ci pour les années 2007, 2008 et 2009;

ATTENDU QUE

le gouvernement du Québec s'était engagé à compenser à 100 % les coûts des municipalités et des MRC pour les services de collecte sélective, et ce, dès 2010, tel que convenu dans le cadre de l'Entente de partenariat fiscal et financier avec les municipalités;

ATTENDU QUE

la nouvelle politique de gestion des matières résiduelles proposée par le gouvernement du Québec hausse les objectifs de récupération et de valorisation à atteindre et élargir les responsabilités des municipalités aux institutions, commerces et industries ainsi qu'aux résidus de construction, rénovation et démolition;

ATTENDU QUE

le projet de loi n° 88, qui établit les mécanismes de financement en soutien à la future politique, ne reconnaît pas l'ensemble des coûts réels assumés par les municipalités pour les services de valorisation et de collecte sélective dispensés par celles-ci, et qu'en conséquence elles ne recevront jamais une véritable compensation à 100 %;

ATTENDU QUE

le projet de loi n° 88, en plus de ne pas reconnaître l'ensemble des coûts assumés par les municipalités, reporte à 2015 l'atteinte d'une pleine compensation pour les municipalités, en contradiction avec l'engagement gouvernemental inscrit dans l'Entente de partenariat fiscal et financier;

ATTENDU QUE

dans le cadre du projet de loi n° 88, les journaux n'auront pas à compenser monétairement les municipalités et les MRC au même titre que les autres matières mises en marché, en contradiction avec les principes d'utilisateur et de pollueur/payeur;

EN CONSÉQUENCE;

SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Dufresne

APPUYÉE DE monsieur Sylvain Naud

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE les municipalités et les MRC refusent que leurs citoyens et citoyennes paient, par l'intermédiaire de leurs taxes foncières, pour subventionner les entreprises qui bénéficient des services municipaux de collecte sélective pour valoriser les produits qu'ils mettent en marché.

QUE le gouvernement du Québec respecte l'engagement pris de compenser les municipalités à 100 % des coûts réels engagés par celles-ci pour les services de collecte sélective municipale dès 2010, tel que convenu dans le cadre de l'Entente de partenariat fiscal et financier signé avec les municipalités.

QUE cette résolution soit acheminée à monsieur Jean Charest, premier ministre du Québec, madame Line Beauchamp, ministre du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire, madame Pauline Marois, chef de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale, monsieur Scott McKay, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'environnement et de développement durable, monsieur André Villeneuve, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales, monsieur Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités, monsieur Michel Matte, député à l'assemblée nationale.

SM-129-05-10

**APPROBATION DE PROPOSITION: SURVEILLANCE DES
TRAVAUX : RUE MATTE : GÉNIVAR**

CONSIDÉRANT le prolongement de la rue Matte;

CONSIDÉRANT la nécessité d'une surveillance pour ce projet;

EN CONSÉQUENCE;

SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jacques Bédard

APPUYÉE DE monsieur Christian Gravel

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil accepte la soumission datée du 29 avril 2010 de Génivar au montant de 18 250,\$ + dépenses, taxes en sus, pour la surveillance des travaux pour le prolongement de la rue Matte.

QUE le Maire et le directeur général / secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville tous les documents relatifs à ce dossier.

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire #23-04004-711 à même le règlement 297-00-2010-E.

SM-130-05-10

SOUSSIONS : ÉTUDE GÉOTECHNIQUE : RÉFECTION DU BOULEVARD BONA-DUSSAULT : PRECO

CONSIDÉRANT les recommandations de BPR infrastructure inc;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues dont voici le détail, taxes en sus :

Laboratoire d'Expertises de Québec	14 830,\$
Groupe Qualitas inc.	19 249,\$
Inspec-Sol inc.	19 900,\$
LVM Technisol inc.	21 340,\$

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Dufresne
APPUYÉE DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la soumission de Laboratoire d'Expertises de Québec soit acceptée au montant de 14 830,\$, taxes en sus, pour l'étude géotechnique de la réfection du boulevard Bona-Dussault étant conforme au devis et plus bas soumissionnaire.

SM-131-05-10

SOUSSIONS : ÉTUDE GÉOTECHNIQUE : RÉFECTION DU 3^e RANG OUEST : PRECO

CONSIDÉRANT les recommandations de Génivar;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues dont voici le détail, taxes en sus :

LVM inc.	4 156,00 \$
Inspec-Sol	14 490,00 \$
Groupe Qualitas inc.	5 398,04 \$

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Christian Gravel
APPUYÉE DE monsieur Marc Boivin
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la soumission de LVM inc. soit acceptée au montant de 4 156,\$, taxes en sus, pour l'étude géotechnique de la réfection du 3^e Rang Ouest étant conforme au devis et plus bas soumissionnaire.

SM-132-05-10

PRECO : DÉLÉGATION DE POUVOIRS : MANDAT AU MAIRE ET AU DIRECTEUR GÉNÉRAL / GREFFIER-TRÉSORIER

CONSIDÉRANT que le Maire et le directeur général / greffier-trésorier ont la responsabilité du dossier PRECO et du règlement d'emprunt 298-00-2010-E;

CONSIDÉRANT qu'il y a dans l'échéance, des décisions qui doivent se prendre à très court terme ne pouvant attendre une réunion de conseil;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jacques Bédard
APPUYÉE DE monsieur Marc Boivin**

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Maire et le directeur général / greffier-trésorier soient mandatés et autorisés à prendre les décisions concernant l'autorisation de certaines études et analyses des projets #1 et #2 du Programme de Renouvellement des Conduites (PRECO).

SM-133-05-10

**APPROBATION D'APPEL D'OFFRES : PROLONGEMENT DE
LA RUE MATTE PHASE IV**

CONSIDÉRANT la demande d'appels d'offres pour le prolongement de la rue Matte phase IV;

CONSIDÉRANT la seule soumission reçue dont voici le résultat :

Compagnies :	Montant (taxes incluses)
Construction & Pavage Portneuf inc.	629 925,49 \$

CONSIDÉRANT les recommandations de Génivar;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Dufresne
APPUYÉE DE monsieur Christian Gravel**

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil octroie l'appel d'offres à Construction & Pavage Portneuf inc. au montant de 629 925,49\$, taxes incluses, étant conforme au devis pour le prolongement de la rue Matte phase IV.

QUE le Maire et le directeur général / greffier-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville tous les documents relatifs à ce dossier.

SM-134-05-10

DÉFICIT 2009 : EXPOSITION AGRICOLE

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la Ville et le Comité organisateur de l'exposition agricole sur la répartition des profits ou du déficit;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu un déficit pour l'année 2009 qui s'élève à 10 363,\$ et que la Ville en défraie 50%;

EN CONSÉQUENCE;

SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin

APPUYÉE DE monsieur Sylvain Naud

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement de 50% du déficit 2009 pour l'exposition agricole de 5 181,50 \$ tel que spécifié dans l'entente.

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire 02-701-70-970.

SM-135-05-10

**MANDAT À LA MRC DE PORTNEUF POUR LA RÉALISATION
DE LA MISE À JOUR 2008-2009 DE LA CARTE URBAINE**

SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jacques Bédard

APPUYÉE DE monsieur Marc Dufresne

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la MRC de Portneuf soit mandatée à procéder à une entente globale avec le regroupement des arpenteurs ayant leur place d'affaires sur le territoire de la Municipalité régionale de comté de Portneuf pour et au nom de la ville de Saint-Marc-des-Carières et des autres municipalités qui y consentent, pour la prise de relevés techniques, évalués à 6 700,\$, nécessaires à la mise à jour de la cartographie topographique minimale (1 :1000).

QUE la MRC de Portneuf soit mandatée à effectuer la tâche de réaliser la cartographie assistée par ordinateur en corrigeant le fichier numérique de la carte topographique minimale 1 :1 000 de la ville de Saint-Marc-des-Carières évaluée à 350,\$.

SM-136-05-10

**FACTURE : CENTRE RÉCRÉATIF CHANTAL PETITCLERC :
SERVICES PROFESSIONNELS : CÔTÉ CHABOT MOREL,
ARCHITECTES**

SUR LA PROPOSITION DE monsieur Christian Gravel

APPUYÉE DE monsieur Jacques Bédard

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture #3340 au montant de 19 044,20 \$, taxes en sus, pour les services professionnels rendus en vue de l'agrandissement du Centre récréatif Chantal Petitclerc à Côté Chabot Morel, architectes.

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire 23-08021-711 à même le règlement 297-00-2010-E.

SM-137-05-10

**FACTURE : RUE BEAUCHAMP PHASE II : INSPECTION DE LA
CONDUITE D'ÉGOUT : VEOLIA**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
APPUYÉE DE monsieur Marc Dufresne
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture #561225 au montant de 769,20 \$, taxes en sus, pour l'inspection de la conduite d'égout sur la rue Beauchamp phase II à Veolia.

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire 23-04022-711 payé à même l'excédent du surplus non affecté.

SM-138-05-10

**FACTURE : RUE BEAUCHAMP PHASE II : INSPECTION DE LA
CONDUITE D'EAU POTABLE : AQUA DIAG**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Christian Gravel
APPUYÉE DE monsieur Marc Boivin
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture datée du 14 avril 2010 au montant de 3 000,\$, taxes en sus, pour l'inspection de la conduite d'eau potable sur la rue Beauchamp phase II à Aqua Diag.

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire 23-04022-711 payé à même l'excédent du surplus non affecté.

SM-139-05-10

FACTURE : SURFACEUSE : MG SERVICE

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Dufresne
APPUYÉE DE monsieur Christian Gravel
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture #37013 au montant de 70 450,\$, taxes en sus, pour la surfaceuse au centre récréatif Chantal Petitclerc à MG Service.

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire 23-08001-725 payé à même l'excédent du surplus non affecté.

SM-140-05-10

**FACTURE : CONSTRUCTION & PAVAGE PORTNEUF INC. :
RÉFECTION DE LA RUE SAUVAGEAU : RETENUE 10%**

CONSIDÉRANT les recommandations de BPR infrastructure inc.;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Christian Gravel
APPUYÉE DE monsieur Jacques Bédard
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la retenue de 10% de la facture datée du 31 mars 2010 au montant de 19 410,47 \$, taxes incluses, pour la réfection de la rue Sauvageau à Construction & Pavage Portneuf inc.

QUE le montant soit pris au poste budgétaire #23-04016-711 payé à même le règlement 294-00-2008-E.

SM-141-05-10

**FACTURE : MAURICE CHAMPAGNE, ARPENTEUR-
GÉOMÈTRE : OPÉRATION CADASTRALE POUR LA RUE
MATTE PHASE IV**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Dufresne
APPUYÉE DE monsieur Marc Boivin
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture #10-M4711 au montant de 2 414,\$, taxes en sus, pour l'opération cadastrale pour la rue Matte phase IV à Maurice Champagne, arpenteur-géomètre.

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire 23-04004-711 payé à même le règlement 297-00-2010-E.

SM-142-05-10

**SOUSSION : INSTALLATION D'UNE CHAUDIÈRE À
L'HUILE : HÔTEL DE VILLE**

CONSIDÉRANT que la chaudière de l'aréna est plus récente que celle de l'Hôtel de ville;

CONSIDÉRANT les possibilités d'économie au niveau de l'huile à chauffage;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin
APPUYÉE DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil accepte la soumission de René Hamelin inc. pour l'installation d'une chaudière à l'huile à l'Hôtel de ville au montant de 3 250,\$, taxes en sus dont voici le détail :

- Installation de la chaudière de l'aréna;
- Installation d'une gaine de cheminée en acier inoxydable;
- Installation d'un brûleur Riello F-10;
- Installation des contrôles de la chaudière;
- Mise en marche;
- L'achat de la gaine est inclus.

SM-143-05-10

**DEMANDE : ÉCOLE DE MUSIQUE DENYS ARCAND :
TOURNOI DE GOLF**

CONSIDÉRANT la demande de l'École de musique Denys Arcand pour participer à un tournoi de golf;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jacques Bédard
APPUYÉE DE monsieur Marc Dufresne**

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil achète une carte de 85,\$ (souper et golf) pour le tournoi de golf, qui aura lieu dimanche le 30 mai 2010 au Club de golf des Pins, à l'École de musique Denys Arcand.

SM-144-05-10

**DEMANDE : TOURNOI DE GOLF BÉNÉFICE « SIGNÉ
PORTNEUF »**

CONSIDÉRANT la demande de « Signé Portneuf » pour participer à un tournoi de golf;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Dufresne
APPUYÉE DE monsieur Marc Boivin**

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil achète une carte de 45,\$ (souper seulement) pour le tournoi de golf, qui aura lieu jeudi le 3 juin 2010 au Club de golf des Pins, à l'Union des chambres de commerce et d'industrie de Portneuf.

SM-145-05-10

**DEMANDE DU COMITÉ DES BÉNÉVOLES POUR LA
BIBLIOTHÈQUE**

CONSIDÉRANT la demande du comité des bénévoles de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT que cette demande améliore l'image de la bibliothèque et augmente de 16% la superficie interne;

CONSIDÉRANT que ce montant sera pris à même l'excédent accumulé réservé;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Christian Gravel
APPUYÉE DE monsieur Marc Dufresne**

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil accepte la proposition du comité des bénévoles de la bibliothèque pour l'achat de panneaux de finition au montant de 4 995,\$, taxes en sus.

QUE le Conseil félicite et remercie tous les bénévoles de leurs actions à cette activité importante pour notre communauté.

QUE ce montant soit pris à même l'excédent du surplus réservé « bibliothèque ».

SM-146-05-10

**NOM DE LA NOUVELLE RUE DU DÉVELOPPEMENT
RÉSIDENTIEL**

CONSIDÉRANT la création d'une nouvelle rue au développement résidentiel;

CONSIDÉRANT le règlement 287-00-2005 N.S. permettant l'ouverture, l'élargissement et le prolongement des rues par résolution;

CONSIDÉRANT que le Conseil veut souligner l'apport économique et humain d'une personnalité à la croissance de notre communauté;

CONSIDÉRANT que monsieur Rosaire Savard a contribué à l'essor économique de la ville par la fondation de sa compagnie ayant créé plusieurs emplois;

CONSIDÉRANT que le choix du nom de la rue par le Conseil est « Rosaire-Savard »;

EN CONSÉQUENCE;

SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin

APPUYÉE DE monsieur Jacques Bédard

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil décrète l'ouverture de la rue nommée « rue Rosaire-Savard » selon la description technique produit par Maurice Champagne, arpenteur-géomètre.

QUE le tracé de rue est conforme et que le Conseil accepte de prendre en charge l'entretien et la maintenance de ladite rue.

QU'une copie de cette résolution soit envoyée à la Commission de toponymie du Québec.

SM-147-05-10

DEMANDE : CONTRIBUTION FINANCIÈRE : CORPS DES CADETS SAINT-MARC

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière par le Corps des cadets Saint-Marc;

EN CONSÉQUENCE;

SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Dufresne

APPUYÉE DE monsieur Sylvain Naud

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil autorise une contribution financière au montant de 60,\$ pour le Corps des cadets Saint-Marc.

Période de questions

Le Président de la séance invite les citoyens à la période de questions.

SM-148-05-10

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

EN CONSÉQUENCE;

SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud

APPUYÉE DE monsieur Marc Dufresne

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la séance soit levée à 20h50.

Je, (maire ou président de la séance), ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général / secrétaire-trésorier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Guy Denis, maire

Maryon Leclerc, dir.gén./greffier-trés. _____
Guy Denis, maire